

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 3 JUILLET 2023

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : ALLARD Mickaël

Absente : DUPUIS Virginie

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

**DCM N°2023 – 064 : TRAVAUX EGLISE DE MORANNES – DEMANDES DE
SUBVENTIONS – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2022 des fissures importantes sur les pilastres et murs de l'église St Aubin de MORANNES ont été constatées. A sa demande, une étude diagnostic a été réalisée par M. Bertrand PENNERON architecte ayant assuré la maîtrise d'œuvre des trois dernières tranches de restauration de cet édifice.

Les conclusions de ce diagnostic, ainsi que l'avis de Madame HECTOR Architecte des Bâtiments de France, ont conduit Monsieur le Maire, pour des raisons de sécurité, à interdire l'accès de cet édifice dès le 3 avril 2023.

Cette étude a mis en évidence que des travaux doivent être réalisés en urgence sur la nef pour remédier aux désordres apparus (*équilibres instables*). Des travaux dits de mise en valeur pourraient à cette occasion être aussi réalisés (enduits extérieurs).

Le montant des travaux à réaliser auxquels il convient d'ajouter certaines missions dont la maîtrise d'œuvre s'élève à 750.458,76 € HT.

Ces travaux pourraient être financés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine et Loire.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant		Montant
Travaux d'urgence	551 610,95	DRAC 30%	225 137,62
Travaux de mise en valeur	113 084,37	REGION 30 %	225 137,62
Missions diverses	6 000,00	DEPARTEMENT	30 000,00
Maîtrise d'œuvre	79 763,44	AUTOFINANCEMENT 36%	270 183,52
TOTAL HT	750 458,76	TOTAL HT	750 458,76

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230703-DCM2023-064-DE
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser la réalisation des travaux,
- d'accepter la programmation suivante :
 - début des travaux : Février 2024
 - fin des travaux : Juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

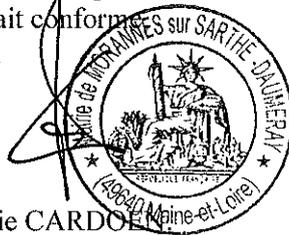
La présente délibération sera transmise en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Marie CARDOE